

Que'bec.

“ MESSIEURS,

CETTE lettre accompagne une Proclamation de
 verneur en Chef, tendante à détruire les impressions
 pu faire sur les esprits des sujets de cette Province
 tains écrits propres à créer de la défiance, de l'éloig
 Pouvoir Exécutif de Sa Majesté.

Son Excellence, le Gouverneur en Chef nous a cl intention positive que vous eussiez tous à publier vou tion au peuple de vos paroisses respectives, comme i vertu du Statut Provincial du 11 Août, 1803, que

La condescendance avec laquelle le Gouverneur cette Proclamation, rendre compte de sa conduite au langage paternel qu'il y tient; la confiance qu'il vous a faite, où il est de votre influence sur les peuples et de votre sagesse à leur faire ; voilà autant de motifs qui doivent exciter à vous conformer à ses vûes uniquement dirigées vers le vrai bien. Vous ne rempliriez donc qu'imparfaitement ses intentions si vous ne remplissiez pas tout ce qu'il vous ordonne et à laquelle vous ne soustraitez pas. Son Excellence attend de plus, que dans toutes vos conversations particulières, vous n'ayez aucune occasion de faire prudemment entendre au peuple que tout se repose sur l'affection, le respect et la confiance avec le Gouverneur; qu'il ne peut, sans courir les plus grands dangers, se laisser tromper par d'une liberté inconstitutionnelle qui lui donnerait certains caractères ambitieux, et ce au mépris de la loi, par lequel la Divine Providence n'a fait passer cet état d'une prédilection dont nous ne saurions assez bénir.

Nous n'ajoutons pas ici que vous êtes, vous-mêmes, près à maintenir les fidèles dans le respect et la soumission à leur Souverain et à ceux qui le représentent, parce que, indépendamment de tout intérêt, le Clergé de ce pays a hautement professé de ces principes qui portent sur les bases, savoir sur les maximes de la Religion Saintes, les peuples, qui est essentiellement ennemie de l'indépendance téméraire sur la conduite des personnes que l'on gouverne.

Puissent tous vos paroissiens graver profondément leurs cœurs ces belles paroles du Chef des Apôtres, pas de leur inculquer au besoin. "Subjuncti igitur turae propter Deum: sive Regi quasi praeclenti: eo missis ad vindictam malefactorum, laudem vero voluntas Dei, ut bene facientes obmutescere faciant ignorantiam: quasi liberi, et non quasi velamen habent."

Je suis bien parfaitement,

MESSIEURS,

Votre très humble et t

(Signé)

† J. C.

Québec, 21 Mars, 1810."